

7 avril 1976

3003 Berne, le 18 mars 1976

Don de la Confédération pour le nouveau bâtiment du Conseil de l'Europe

Département politique. Proposition du 18 mars 1976 (annexe)  
 Département des finances et des douanes. Co-rapport du  
 26 mars 1976 (adhésion)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

## d é c i d e :

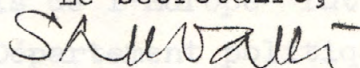
1. La Confédération fait le don d'une installation horaire au Conseil de l'Europe destiné à l'embellissement de son nouveau bâtiment. Cette installation comprend deux éléments, une horloge-mère de haute précision qui fonctionnera comme base du système d'indication de l'heure dans tout le bâtiment et un cadran planisphère représentant la carte de l'Europe et ses divers fuseaux horaires.
2. Le département politique est chargé de passer commande de cette installation horaire à la maison Patek Philippe à Genève, conformément au devis définitif qu'elle lui a présenté le 30 juin 1975.
3. Le montant de cette dépense, soit 46'000.-- francs suisses sera imputé au débit de l'article budgétaire 201.493.20 "Conseil de l'Europe". Le tiers de cette somme sera versé à la maison Patek Philippe à la commande, le solde une fois que l'installation horaire aura été montée dans le Palais de l'Europe, soit à fin 1976.

## Extrait du procès-verbal:

- EPD 15 pour exécution
- FZD 9 pour connaissance
- EFK 2 " "
- FinDel 2 " "

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,





- 2 -

o.121.51 U'ch - MY/gr

3003 Berne, le 18 mars 1976

DistribuéeAu Conseil fédéral

Don de la Confédération pour  
le nouveau bâtiment du  
Conseil de l'Europe

1. Comme on le sait, le Conseil de l'Europe est une organisation intergouvernementale créée en 1949 à Londres et réunissant aujourd'hui 18 Etats démocratiques de l'Europe occidentale. La Suisse en est membre depuis 1963. Conformément à son Statut, le siège de l'organisation a été fixé à Strasbourg.

2. Le Conseil de l'Europe n'a jamais eu jusqu'ici d'immeuble permanent. A sa création en 1949, le Comité des Ministres avait autorisé l'édification d'un bâtiment provisoire, destiné notamment à abriter les sessions de son organe parlementaire, l'Assemblée Consultative. Cet immeuble, prévu pour durer dix ans, existe toujours. Il convient de noter que depuis mars 1958, l'organe délibérant de la Communauté économique européenne, à savoir le Parlement européen, y siège également. Divers bâtiments administratifs, où sont logés les services du Secrétariat, ont été érigés par la suite aux alentours de l'immeuble principal provisoire. C'est dans l'un d'entre eux que siège le Comité des Ministres lorsqu'il se réunit à Strasbourg.

3. En 1970 toutefois, lors de sa 47e session, le Comité des Ministres autorisa la construction d'un nouvel édifice qui devrait devenir le siège définitif de l'Organisation. La première pierre de ce qu'on appelle aujourd'hui communément le "Palais de l'Europe" fut posée le 15 mai 1972 à Strasbourg par le Chef du Département politique fédéral en sa qualité de président du Comité des Ministres. Le gros oeuvre de

./.



ce bâtiment de six étages, dont le coût approximatif total est estimé aujourd'hui à quelque 225 millions de francs français, est terminé. Son inauguration est prévue pour le mois de janvier 1977 lors d'une séance solennelle commune de l'Assemblée Consultative et du Comité des Ministres.

4. Suivant une tradition maintenant bien établie dans les organisations internationales, les Etats membres ont été appelés à offrir des dons destinés à l'embellissement de la nouvelle construction. Par le passé, la Suisse s'est associée à plusieurs reprises à des opérations de ce genre. C'est ainsi qu'elle a contribué à embellir le nouveau bâtiment de l'Organisation internationale du travail à Genève, le Bureau régional pour l'Europe de l'OMS à Copenhague, le palais des Nations Unies à New York etc....

5. A Strasbourg, des contacts ont été pris dès le début de l'an passé tendant à offrir une installation horaire comportant d'une part une horloge-mère de haute précision qui fonctionnerait comme base du système d'indication de l'heure dans tout le bâtiment et d'autre part un cadran planisphère représentant la carte de l'Europe et ses divers fuseaux horaires. De longues négociations s'ensuivirent avec l'architecte, les représentants du Secrétariat et ceux de la maison Patek Philippe à Genève qui, à la demande de la Fédération horlogère, accepterait de réaliser l'installation horaire en question. L'accord put se réaliser tout dernièrement à Strasbourg sur les modalités du don; il fait l'objet d'un procès-verbal signé le 9 mars 1976 par le représentant du Secrétariat et par celui du Département politique.

6. Quoiqu'aucun arrangement définitif n'ait été encore pris, la plupart des autres Etats membres du Conseil de l'Europe contribueront également pour leur part à l'embellissement du bâtiment. C'est ainsi que la Grèce entend offrir la copie d'une statue célèbre, l'Italie une sculpture en métal d'un artiste réputé, la Turquie une céramique, le Luxembourg une sculpture, la République fédérale d'Allemagne une oeuvre d'art, les Pays-Bas s'occupant de l'aménagement des jardins qui entoureront le Palais etc..... Ces négociations sont en cours, chaque pays devant fixer définitivement son choix avant le 15 mai prochain.



Il n'est pas prévu qu'une plaquette soit apposée - comme c'est le cas dans d'autres organisations internationales - sur le don offert par un Etat membre. En revanche, une brochure publiée par les soins du Secrétariat et que le public pourra consulter ou acheter renseignera sur la provenance des dons. Au surplus, les hôtes qui conduiront les groupes de visiteurs, seront instruites à donner des indications sur les cadeaux offerts par les Etats membres.

7. En ce qui concerne la Suisse, le délai d'exécution demandé par la maison Patek Philippe pour réaliser cette installation horaire serait de 6 mois. Son offre est ainsi libellée :

a) 1 centrale horaire entièrement électronique et pilotée par quartz PATEK PHILIPPE modèle T 2 NBC 48E, conçue selon le principe M.I. (Modulaire Intégrée). Exécution en bâti normalisé, formant un ensemble complet. Couleur gris clair, avec plaques frontales éloxées teintes naturelles, inscriptions photogravées.

Dimensions :	Hauteur :	798 mm.
	Largeur :	453 mm.
	Profondeur :	240 mm.

b) 1 horloge murale se présentant sous forme d'un panneau convexe en plexiglas bleu sur lequel est fixée la carte de l'Europe stylisée, représentée en aluminium découpé et éloxé couleur naturelle;

4 cadrans répartis sur la carte indiquent l'heure dans différentes régions.

Dimensions :	Diamètre :	2.80 m
	Axe :	1.95 m du sol
	Bas de la planisphère à :	55 cm du sol.

L'horloge-mère sera placée dans une salle vitrée où seront réunis tous les tableaux de commande des installations électrique et horaire du Palais de l'Europe. Cette salle jouxte le corridor qu'empruntera le public pour se rendre au restaurant annexe à l'édifice. Les groupes de visiteurs du Palais s'y arrêteront.



L'hémisphère représentant la carte de l'Europe sans frontière avec ses divers fuseaux horaires se trouvera dans le grand hall d'entrée, à gauche. Tous les visiteurs du Palais, qu'ils se rendent à l'hémicycle de l'Assemblée Consultative, à la salle du Comité des Ministres, ou aux parties de l'édifice réservées au public, passeront devant. Elle fera face à la première pierre du Palais de l'Europe posée en applique, qui se trouvera à droite de l'entrée.

Le devis définitif de la maison Patek Philippe s'élève à 46'000 francs suisses; cette somme pourrait être payée à la charge du crédit "Conseil de l'Europe - Strasbourg" du Département politique fédéral (article budgétaire 201.493.20) où une réserve de 58'000 francs suisses a été prévue dans le budget 1976.

8. Grâce à l'entremise du Département politique fédéral, la maison Patek Philippe est entrée en contact avec le Secrétariat du Conseil de l'Europe. Elle a notamment participé aux négociations tendant à mettre au point les détails du don que ferait la Confédération. Selon toute vraisemblance, elle réussira à obtenir ainsi le contrat de fourniture de toutes les horloges secondaires du nouveau Palais de l'Europe. Ce contrat qui porte sur plus de 100 horloges, représente un montant de quelque 60'000 francs suisses.

9. L'Administration fédérale des finances, que nous avons consultée, peut se rallier aux considérations qui précèdent. Nous avons dès lors l'honneur de

p r o p o s e r :

1. La Confédération fait le don d'une installation horaire au Conseil de l'Europe destiné à l'embellissement de son nouveau bâtiment. Cette installation comprend deux éléments, une horloge-mère de haute précision qui fonctionnera comme base du système d'indication de l'heure dans tout le bâtiment et un cadran planisphère représentant la carte de l'Europe et ses divers fuseaux horaires.
2. Le Département politique est chargé de passer commande de cette installation horaire à la maison Patek Philippe à Genève,

./.



- 5 -

conformément au devis définitif qu'elle lui a présenté le 30 juin 1975.

3. Le montant de cette dépense, soit 46'000.-- francs suisses sera imputé au débit de l'article budgétaire 201.493.20 "Conseil de l'Europe". Le tiers de cette somme sera versé à la maison Patek Philippe à la commande, le solde une fois que l'installation horaire aura été montée dans le Palais de l'Europe, soit à fin 1976.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Politisches Departement. Antrag vom 12. März 1976 (Beilage)

Finanz- und Zolldepartement. Mitbericht vom 30. März 1976 (Zustimmung)

Volkswirtschaftsdepartement. Mitbericht vom 30. März 1976 (Zustimmung)

Verkehrs- und Energiewirtschaftsdepartement. Mitbericht vom 30. März 1976 (Zustimmung)

Graber

Pour rapport joint : mit der Bundesrat

- Au Département fédéral des finances et des douanes.

Extrait du procès-verbal :

- Au Département politique fédéral, en 15 exemplaires, pour exécution;
- Aux autres Départements, en 2 exemplaires, pour information.

Veröffentlichung:  
Amtliche Sammlung

Protokollauszug (Antrag ohne Beilage) an:

- BK 1 (Re) zum Vollzug
- BGD 10 (DV, Seeschiffahrtsamt) zum Vollzug
- FSD 9 zur Kenntnis
- EFD 9 (GS, DWK, BIGA) zur Kenntnis
- VSD 7 (GS, GD PTE) " "
- EKK 2 " "
- FinD 2 " "

Für getrennen Auszug,  
des Protokollführer:

BRUNO ZÜRCHER